

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 4/07/79
DECRET N° 79/37I /MJT.SGPT.DFP.2103.3
Portant reclassement et nomination de Monsieur ELEMBA Adolphe, Instituteur stagiaire des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LISAS

(/u l'Acte n° 038/PCT.CC. du 30.3.1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime de rémunération des fonctionnaires;

(/u le décret n°59/23 du 30.1.1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1

(/u le décret n°64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n°67/150 du 24.2.1967 réglementant la reprise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°67/304/MT.DGT. du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n°64/165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement

(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°79/155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'arrêté n°0901/MT.DGT.DELC du 12 Mars 1971 portant intégration et nomination des élèves sortis des Ecoles Normales dans les cadres de la catégorie B hiérarchie I de l'Enseignement;

(/u l'attestation de Fin d'Etudes n°328/MEN.SGEN/DEC du 13 Septembre 1978;

(/u la lettre n°230/MEN.SGEN/DPAA du 3 Février 1979 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives;

...../....

Article 1er: En application des dispositions du décret n°67/304/MT.DGT du 30.9.1967 susvisé, Monsieur ELEMBA Adolphe, Instituteur stagiaire des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Direction de la Formation Continue et de l'Alphabétisation Chargé des Ecoles Maternelles (DFCACEM) à Brazzaville, titulaire de la maîtrise à quatre Certificats (Sciences de l'Education), du Certificat d'Etudes Supérieures, du Diplôme d'Etudes Universitaires Générales et de la Licence en Sciences de l'Education délivrés respectivement par l'Université René DESCARTES Paris V et l'Université de Provence (Aix Marseille) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur certifié stagiaire indice 790 ACC Néant

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de réprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enrégistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 4 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education Nationale

Antoine INDINGA GOMA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre du Travail et de la Justice Garde des Sceaux

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

Victor TAMBABA TAMBA

AMPLIATIONS

J O R P C	3
SGFPT-DFP	3
DB	3
DCF	1
DPA	3
Intéressé	1
Dossier	3
SGEN	2
MEN	2
SGCM/BC	2